

ÉLECTIONS 2009
STTICM (CSN)

Tel que prévu aux statuts et règlements, il y aura des élections aux postes suivants :

- ✚ Officiers du syndicat
 - Présidence
 - Vice-présidence santé/sécurité et environnement
 - Vice-présidence aux griefs
 - Trésorier-ère
 - Secrétaire
 - ✚ Comité de surveillance
 - 2 postes
-

Est éligible tout membre en règle du syndicat (carte de membre signée).

Comment poser sa candidature ?

- ✚ Se procurer un formulaire au bureau du syndicat ou imprimer et compléter celui du présent document ;
- ✚ Compléter le document ;
- ✚ Le remettre au bureau du syndicat aux heures normales de bureau (lundi ou mercredi).

Un membre ne peut pas poser sa candidature sur plus d'un poste.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un poste, il y aura des élections.

Si un seul candidat pose sa candidature à un poste, il sera déclaré élu par acclamation.

Les membres ont jusqu'au 20 mars 2009 à 16 :00 pour poser leur candidature.

S'il y a lieu, les élections se tiendront le 6 avril 2009.

Vous pouvez consulter les statuts et règlements sur le site Web du syndicat www.stticmcsn.com pour connaître les attributions des membres de l'exécutif (article 6) et pour les membres du comité de surveillance (article 8.2).

CANDIDATURE AUX POSTES DE L'EXÉCUTIF

Nom du candidat : _____

Je pose ma candidature au poste suivant : _____

Signature : _____

Signature de deux membres en règles :

Formulaire reçu le : _____

Heure : _____

Par : _____

RETRAIT DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je retire ma candidature au poste de _____

Signature : _____ Date : _____

CANDIDATURE AUX POSTES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Nom du candidat : _____

Je pose ma candidature au poste suivant : _____

Signature : _____

Signature de deux membres en règles :

Formulaire reçu le : _____

Heure : _____

Par : _____

RETRAIT DE LA MISE EN CANDIDATURE

Je retire ma candidature au poste de _____

Signature : _____ Date : _____